

Procédure ouverte

1. Service qui passe le marché : Neubauamt Abstiegsbauwerke, 314 Lüneburg, Schießgrabenstraße 8/9.
2. Appel d'offres public conformément à la réglementation des marchés de travaux publics — partie A (VOB/A).
3. a) Lieu d'exécution : 3141 Scharnebeck, à 7 km au nord-est de Lüneburg, du km 103,385 jusqu'au km 104,163 du canal latéral de l'Elbe, actuellement en cours de construction ;
b) Les offres portent sur les travaux de construction pour l'avant-projet inférieur et les voies d'accès de l'ascenseur à bateaux Lüneburg à Scharnebeck ;
c) Il n'est pas prévu de diviser le marché en lots. Les travaux à effectuer sont les suivants :
Travaux de terrassement : environ 110 000 m³,
Construction de routes : environ 16 000 m²,
Stabilisation de talus : environ 3 500 m²,
Battage de palplanches avec ancrage horizontal : environ 18 000 m²,
Estacade de guidage acier : 175 m,
Puits de niveau d'eau double : 1 unité ;
d) Des offres spéciales pour des ancrages à pieux inclinés sont admises. Dans ce cas, l'offre doit être accompagnée de calculs complémentaires et de dessins.
4. Début des travaux : au plus tard 3 semaines à compter de la passation du marché. La date d'achèvement des travaux est fixée au plus tard 10 mois à compter de la passation du marché.
5. a) Les cahiers des charges doivent être demandés au Neubauamt Abstiegsbauwerke, 314 Lüneburg, Schießgrabenstraße 8/9 ;
b) Remise à partir du 7 décembre 1973 ;
c) Les cahiers des charges sont expédiés par voie postale moyennant une contribution aux frais de 200 DM, sur présentation de la quittance de versement qui sera retournée à l'expéditeur. Ce montant devra être versé au préalable au nom de la Bundeskasse Hamburg, 2 Hamburg 11, Rödingsmarkt 2, préélection 040 — tél. n° 36 11 91, avec l'indication suivante : « Öffentliche Ausschreibung Unterer Vorhafen Schiffshebewerk Lüneburg », sur le compte de la Landeszentralbank Hamburg, n° 200 01010.
6. a) Les offres dûment remplies devront être remises le mardi 29 janvier 1974 à 14 h 30, au
b) Neubauamt Abstiegsbauwerke, 314 Lüneburg, Schießgrabenstraße 8/9, Postfach (boîte postale) 2309 ;
c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires ;
b) La date d'ouverture est fixée au mardi 29 janvier 1974 à 14 h 30.
Neubauamt Abstiegsbauwerke, 314 Lüneburg, Schießgrabenstraße 8/9.
8. Seuls seront acceptés les cautionnements fournis par un établissement d'assurance-crédit ou un institut de crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne.
9. Versement d'acomptes et du solde conformément à la réglementation des marchés de travaux publics — partie B (VOB/B).
- 10.
11. Le soumissionnaire devra justifier dans son offre qu'il a déjà réalisé des travaux du même genre.
12. Le soumissionnaire est lié par son offre jusqu'au mercredi 27 mars 1974.
13. Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
14. Tous autres renseignements seront fournis par le Neubauamt Abstiegsbauwerke, 314 Lüneburg, Schießgrabenstraße 8/9.
15. Le 30 novembre 1973.

Procédure ouverte

1. Landschaftverband Rheinland, Fernstraßen-Neubauamt Euskirchen, 5350 Euskirchen, Jülicher Ring 101-103.
 - b)
 - c) Langue allemande.
2. Appel d'offres public conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie A (VOB/A).
3. a) A 110, Querspange Brühl ;
 - b) Travaux de terrassement, d'assainissement et de revêtement à liant hydorcarboné.
Travaux principaux :
Déplacement de sol : environ 850 000 m³ ;
Mise en place de matériaux d'apport, y compris matériaux de protection contre le gel : environ 180 000 m³ ;
Pose de conduites d'assainissement : environ 12 000 m ;
Travaux de fixation en bitume : environ 150 000 m² ;
Travaux de stabilisation au ciment : environ 65 000 m² ;
 - c) Les différents travaux ne seront attribués qu'en un seul lot.
4. Début des travaux : printemps 1974. Délai : 11 mois.
5. a) Les cahiers des charges doivent être demandés par écrit auprès du Fernstraßen-Neubauamt Euskirchen, 5350 Euskirchen, Jülicher Ring 101-103 ;
 - b) Les demandes doivent parvenir au plus tard le 20.12.1973 (le cachet de la poste faisant foi) ;
 - c) Les frais s'élèvent à 60 DM. Les versements doivent être faits par virement au compte n° 1009 182 de la Kreissparkasse Euskirchen, Bankleitzahl 382 501 10. Le récépissé du paiement des frais doit être joint à la demande des cahiers des charges. Les chèques barrés ne sont pas acceptés.
6. a) Les offres doivent parvenir au Fernstraßen-Neubauamt Euskirchen au plus tard le 19 février 1974 à 11 heures ;
 - b)
 - c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires ;
 - b) Ouverture des offres : 19 février 1974 à 11 heures au Fernstraßen-Neubauamt Euskirchen.
8. Une sûreté de 5 % du montant du marché retenue au moment de l'attribution doit être versée au titre du dépôt de garantie de bonne fin et de bonne tenue de l'ouvrage. Seules seront acceptées les garanties fournies par un établissement d'assurance-crédit ou un institut de crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne.
9. Versement d'acomptes et soldé conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie B (VOB/B).
11. Si le donneur d'ouvrage en fait la demande, le soumissionnaire devra fournir les indications suivantes :
 - Liste des travaux classés selon l'importance et le coût, comparable aux travaux faisant l'objet du présent appel d'offres, réalisés par le soumissionnaire au cours des trois derniers exercices écoulés ;
 - Inventaire du parc machines et liste du personnel spécialisé ;
 - Attestation de l'inscription au registre professionnel au siège ou au domicile du soumissionnaire.
12. Les soumissionnaires sont tenus de maintenir leur offre jusqu'au 17 mai 1974.
13. Conformément au paragraphe 25 (VOB/A), le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
15. Le 30 novembre 1973.

Procédure ouverte

1. Freie und Hansestadt Hamburg, Baubehörde — Hochbauamt, 2000 Hamburg 36, Stadthausbrücke 8, tél. : (040) 3 49 13 — 890.
2. Appel d'offres public n° 274/73 conformément à la réglementation des marchés de travaux publics — partie A — (VOB/A).
3. a) 2000 Hamburg 4, Budapester Str. 58, Gymnasium St. Pauli à trois orientations d'études, 1^{re} tranche de travaux ;
b) Bloc à 4 niveaux avec classes techniques de base et locaux accessoires ; deux tours d'escalier à 4 niveaux avec salles d'eau sous la forme d'ouvrages annexes. Cubage brut, y compris le vide sanitaire, environ 26 500 m³.
4. Environ 24 mois.
5. a) Freie und Hansestadt Hamburg, Baubehörde, Zahlstelle der Baubehörde, 2000 Hamburg 36, Stadthausbrücke 8, Zimmer (bureau) 3. Les demandes ne peuvent être prises en considération qu'après réception de la participation aux frais ;
b) Vente des cahiers des charges : du 10 décembre 1973 à 9 heures du matin jusqu'au 6 février 1974 à 13 heures ;
c) Le prix du cahier des charges est de 99 DM. Les versements peuvent être effectués en espèces auprès du service indiqué sous 5 a) ou par virement au compte ouvert auprès de la Hamburger Sparkasse, compte n° 1237/125 115 avec l'indication du n° de l'appel d'offres.
6. a) Le 13 février 1974 à 9 h 30 ;
b) Freie und Hansestadt Hamburg, Baubehörde — Hochbauamt, Hauptabteilung 2 — Technische Verwaltung 2000 Hamburg 36, Stadthausbrücke 8, 4^e étage, Zimmer (Bureau) 439 ;
c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires ;
b) Le 13 février 1974 à 9 h 30, même lieu que sous 6 b).
8. Suivant les conditions de soumission en vigueur à Hambourg. Seuls seront acceptés les cautionnements fournis par un établissement d'assurance-crédit ou un institut de crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne.
9. Versement d'acomptes et du solde conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie B (VOB/B).
- 10.
11. Les renseignements ci-après peuvent être demandés :
 - Le chiffre d'affaires réalisé par le soumissionnaire au cours des trois derniers exercices comptables écoulés en travaux de construction et autres qui soient comparables à ceux faisant l'objet du présent appel d'offres, y compris, en cas d'association ou de groupement d'entrepreneurs, la part du soumissionnaire dans ces travaux ;
 - L'exécution, au cours des trois derniers exercices écoulés, de travaux comparables à ceux qui font l'objet du présent appel d'offres ;
 - L'effectif annuel moyen au cours des trois derniers exercices écoulés, ventilé le cas échéant par catégories professionnelles ;
 - L'équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus ;
 - L'inscription au registre professionnel au siège social ou au domicile du soumissionnaire.
12. 3 mois.
13. Conformément aux dispositions de l'article 25 VOB/A, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable. D'autres critères d'attribution figureront dans le cahier des charges.
- 14.
15. Le 30 novembre 1973.